

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	6 (1933-1938)
<b>Heft:</b>	1
<b>Rubrik:</b>	Compte rendu administratif : juillet 1933 - juin 1935

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# COMPTE RENDU ADMINISTRATIF

JUILLET 1933 - JUIN 1935

---

## Admissions et décès

---

Depuis le mois de juillet 1933, la Société d'histoire et d'archéologie a reçu au nombre de ses membres effectifs:

1934: M<sup>lle</sup> Marie-Jeanne MERCIER, licenciée ès lettres.

M. Paul TREMBLEY.

M<sup>me</sup> Hélène CAMOLETTI.

M<sup>lle</sup> Denise WERNER, licenciée ès lettres.

M. Alfred ISENSCHMIDT.

1935: M. Perceval FRUTIGER, docteur ès lettres.

M. Edmond BORDIER, licencié en droit.

M. Georges FETZ, imprimeur.

M. Raymond BORDIER, banquier.

M. Raymond VERNET, docteur en droit, avocat.

M. Martin NAEF, industriel.

M. Alfred ODIER, colonel brigadier.

M. Paul GEISENDORF, licencié ès lettres.

M. Henri HUG, pasteur.

M. Edouard AUBERT, agent d'affaires.

M. Frédéric CHAPUISAT, licencié en droit, avocat.

M. Laurent CHAPUISAT.

M. Paul LACHENAL, avocat, conseiller d'Etat.

Elle a eu le regret de perdre 16 membres effectifs:

MM. Edouard-Louis BURNET (voir ci-après), Léonard-Chester JONES (voir ci-après), Georges CUENDET (17 novembre 1933),

Guillaume PERROT (7 décembre 1933), Henri DALPHIN (12 décembre 1933), William MARTIN (voir ci-après), Auguste CAHORN (1<sup>er</sup> mars 1934); Johannès WIDMER (15 avril 1934), Henri DENKINGER (voir ci-après), Charles MARTIN (voir ci-après), Henri-William DE BLONAY (8 juillet 1934), Henry CHAUVENT (12 octobre 1934), Fernand BOISSIER (20 octobre 1934), Georges WERNER (voir ci-après), Gaston DE MORSIER (16 avril 1935), Philibert CRAMER (16 avril 1935).

Le nombre des membres de la Société était de 215 au 30 juin 1935.

Edouard-Louis BURNET, né en 1862, décédé le 28 juillet 1933, était membre de notre Société depuis 1902. Il fut membre du Comité en 1927 et 1928.

Sa famille était originaire de Burtigny, et acquit la naturalisation genevoise en 1854. M. Burnet s'intéressa toujours à l'histoire de ses deux cantons et lorsqu'il remit sa pharmacie à M. Rotschy, en 1909, il put s'y consacrer entièrement.

M. Burnet n'a pas présenté moins de 18 communications à notre Société. La plupart d'entre elles ont été publiées dans la *Revue historique vaudoise*, dans l'*Indicateur d'histoire suisse*, dans les *Etrennes genevoises* et dans la *Revue d'histoire suisse*. On peut dire qu'il a réservé à notre Société la primeur de la plupart de ses trouvailles.

Ses premiers travaux concernent surtout le moyen âge et spécialement des questions fort épineuses de chronologie. Il a publié dans nos *Mémoires et Documents*, tome XXI, un *Essai sur la chronologie en usage dans les chartes du diocèse de Genève au XII<sup>e</sup> siècle (1078-1206)*, complété par une *Note sur l'indiction, l'épacte et le concurrent*.

Ensuite, ce fut l'époque révolutionnaire qui le passionna. Personne ne connaissait mieux que lui la petite et la grande histoire de cette période. Il en résulta cet ouvrage magistral: *Le premier tribunal révolutionnaire genevois, juillet-août 1794*, qui forme le tome XXXIV de nos *Mémoires*. Dans ces 454 pages, M. Burnet a exposé les événements qui eurent lieu du 19 juillet au 10 août 1794. Il entre dans les détails les plus infimes avec un scrupuleux souci de la vérité, et cependant,

jamais cette minutie ne fait perdre de vue la ligne générale. L'analyse et la synthèse se combinent d'une façon très heureuse.

Ces dernières années, M. Burnet avait entrepris des travaux de longue haleine aux Archives d'Etat; il voulait notamment reconstituer les registres d'habitation. Il n'a pas eu la joie de terminer cette œuvre. Ses notes, complètes pour certaines parties, resteront aux Archives, auxquelles sa fille a bien voulu les donner.

William MARTIN, né en 1888, décédé le 7 février 1934, était membre de notre Société depuis 1923.

Après de brillantes études au Collège et à l'Université, il obtint le grade de licencié en droit, puis, avec une thèse sur *La liberté de l'enseignement en Suisse*, celui de docteur (1910). Ce n'était pas là son premier ouvrage; l'année précédente il en avait publié un autre: *La Situation du catholicisme à Genève, 1815-1907, étude de droit et d'histoire*. Tout en achevant ses études à Berlin, il fut correspondant de plusieurs journaux, spécialement du *Journal de Genève*. Dès ses débuts il se fit remarquer et il acquit bientôt une situation en vue dans le journalisme. Mobilisé en 1914, il fut secrétaire du bureau de la presse à l'Etat-Major jusqu'en 1915. Cette année-là, après avoir été de nouveau correspondant du *Journal de Genève*, mais alors à Paris, il succéda à Albert Bonnard comme rédacteur pour la politique étrangère. Après avoir été de 1919 à 1924 directeur adjoint du Bureau de presse de la S.d.N. et conseiller technique au B.I.T., il revint en 1924 au *Journal de Genève*, dont il fut nommé rédacteur en chef, fonction dont il s'acquitta avec talent jusqu'en 1933. Il était depuis quelques mois seulement professeur d'histoire à l'Ecole polytechnique fédérale lorsque la mort vint le frapper presque subitement.

Henri DENKINGER, né en 1867, décédé le 25 juillet 1934, était membre de notre Société depuis 1904.

En 1890, il avait obtenu à la Faculté de théologie de Genève, le grade de bachelier avec une thèse sur *Avitus*, qui fut évêque de Genève et archevêque de Vienne. Le choix de ce sujet montre que l'intérêt manifesté par lui d'une façon si constante pour l'histoire et l'archéologie genevoise datait de loin.

Denkinger fut d'abord pasteur à Friederichsdorf, église du Refuge, puis à Bulle. En 1898, il rentra à Genève comme pasteur à Céligny; il passa de là à la paroisse de Saint-Gervais (1909), dont il resta jusqu'au bout le pasteur dévoué.

Denkinger avait publié en 1905 une *Histoire populaire du canton de Genève*, en 1909 une intéressante brochure sur Calvin et participé à l'édition de l'*Album Calvin*. Le défunt était encore conservateur du Musée historique de la Réformation.

Charles MARTIN, né en 1843, décédé le 11 août 1934, était membre de notre Société depuis 1887.

Licencié en théologie avec une thèse sur Schleiermacher, il fut consacré pasteur en 1866 et trois ans après nommé à Jussy. Il y resta dix ans. Devenu pasteur de la paroisse de la Fusterie, en ville, il donnait une part de son activité à la Croix-Bleue et à l'Evangélisation populaire; il fut à deux reprises membre du Consistoire et siégea à la Constituante de l'Eglise en 1908. Lorsqu'il se retira en 1910, Charles Martin se consacra aux travaux d'histoire religieuse pour lesquels il avait toujours eu beaucoup de goût. Il publia en 1915 un ouvrage sur *Les Protestants anglais réfugiés à Genève au temps de Calvin, 1555-1560*, puis des études sur Wycleff et sur les Lollards. Il y a peu de temps encore, il fit à la Société une communication sur l'Eglise irlandaise.

Georges WERNER, né en 1879, décédé le 20 janvier 1935, était membre de notre Société depuis 1904.

Après une thèse de droit sur le secret professionnel Georges Werner débuta dans la magistrature. Puis, de 1918 à 1920, il remplit le poste de secrétaire général du Département de Justice et Police et en 1920-21 présida la chambre commerciale du Tribunal de première instance.

Nommé en 1921 professeur ordinaire de droit public et administratif, il remplit les fonctions de doyen de la Faculté de droit, et de 1924 à 1926 celle de recteur de l'Université. Juge à la Cour de Cassation dès 1924, il la présida de 1926 à 1928.

Georges Werner, vice-président de notre Société de 1931 à 1934, venait d'être réélu membre du Comité lorsqu'il mourut. Il avait publié, dans les *Etrennes genevoises 1929* une étude sur: *Le procureur général de l'ancienne République de Genève*, suivie, en 1931, d'un important mémoire: *La controverse Chapeaurouge-Le Fort sur le rôle du procureur général de l'ancienne République de Genève* (*M. D. G.*, t. XXXV, livr. 2). Ces travaux, qui n'étaient que le début d'un ouvrage d'ensemble que Georges Werner se proposait d'écrire sur le rôle du procureur général dans l'ancienne Genève, sont indispensables à qui veut comprendre notre histoire politique durant le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Notre collègue avait encore de multiples activités: il était maire de Chêne-Bougeries, il avait été secrétaire général de l'Agence des Prisonniers de guerre, membre du comité du *Save the Children Fund*, et il faisait partie du Comité international de la Croix-Rouge. Depuis 1933, il était président de l'Office international des Réfugiés fondé par Nansen.

Leonard Chester JONES, né à New-York en 1886, décédé en octobre 1933 à Schenectady (N. Y.), était membre de notre Société depuis 1915.

Après avoir passé par l'Université de Princeton, poussé par le désir de connaître la cité de Calvin et bien qu'il fût un de ces étudiants américains qui gagnent leur vie tout en poursuivant leurs études, il traversait l'Atlantique en 1910 pour s'immatriculer à la Faculté des lettres de notre Université. En fort peu de temps, il s'acclimata complètement chez nous.

Après une interruption de quelques mois, passés aux Etats-Unis, Jones revint à Genève en 1914 et conquit deux ans après le grade de docteur ès lettres, en présentant une thèse excellente sur *Simon Goulart (1543-1628)*, munie d'une très complète bibliographie des œuvres de celui-ci.

Peu après, en pleine guerre, Jones repartait pour les Etats-Unis. Mais il devait revenir souvent parmi nous, malgré sa nomination de professeur à l'Université de Schenectady, dans l'Etat de New-York.

Il n'y a pas longtemps, il présentait à la Société deux récits

de l'Escalade contemporains de l'événement, parus l'un en Angleterre, l'autre à Montpellier, restés inconnus jusqu'ici et qu'il avait dénichés au cours de ses recherches dans les archives et bibliothèques européennes (voir *B. H. G.*, V, p. 193-221 et 277-285). En 1929, il avait publié une étude sur *Arnold Guyot et Princeton*, dans le *Recueil de travaux* publiés par la Faculté des lettres de Neuchâtel.

Nous conserverons le meilleur souvenir de ce citoyen des Etats-Unis, personnalité extrêmement sympathique, qui fut un ami fidèle de notre cité.

La Société a perdu aussi un de ses membres correspondants, Henri TÜRLER, né en 1861 à Bienne, décédé le 12 novembre 1933 à Berne.

Après de fortes études à Berne et à Munich, Henri Türler subit avec succès les examens pour le diplôme d'enseignement secondaire et le diplôme d'avocat. Cependant il se voua presqu'immédiatement aux recherches historiques et collabora d'une manière très active à la publication des *Fontes rerum Bernensium* (tomes 8 et 9). En 1892, il fut nommé archiviste d'Etat à Berne, poste dans lequel il fut fort apprécié pour sa bienveillance et son érudition objective, et surtout sa parfaite connaissance de tout le passé bernois.

Professeur à l'Université de Berne, il enseignait la paléographie et les sciences auxiliaires de l'histoire. En 1914, on lui confia le poste d'archiviste fédéral, qu'il occupa avec la même compétence que celui d'archiviste bernois.

Fort occupé par ses fonctions, Henri Türler n'a pas laissé de gros ouvrages (à part les *Fontes*), mais de nombreux et excellents articles sur toutes les manifestations de la vie bernoise dans le passé. Il collabora à plusieurs dictionnaires, celui des Artistes suisses notamment (*Schweiz. Künstler-Lexikon*) et tout récemment au *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse*. Pendant 39 ans il édita le *Neues Berner Taschenbuch*. Il avait en outre fait partie du comité de la Société suisse d'histoire et présidé la Société d'histoire bernoise. La Ville de Berne lui avait conféré la bourgeoisie d'honneur, l'Université de Berne le doctorat en philosophie *honoris causa*.

## Faits divers

Durant les deux années qui viennent de s'écouler la Société a publié:

Au mois d'août 1934, la cinquième et dernière livraison du tome V du *Bulletin*, datée: juillet 1931- juin 1933.

En préparation:

1<sup>o</sup> *Additions et corrections à la Bibliographie historique de Genève au XVIII<sup>e</sup> siècle*, de M. Émile Rivoire, qui formera la 3<sup>e</sup> et dernière livraison du tome XXXV de nos *Mémoires et documents*.

2<sup>o</sup> Un mémoire de M. Henri Naef sur les origines de la Réforme à Genève, qui paraîtra en 1936, à l'occasion du quatrième centenaire de la Réformation.

La Société s'est associée au jubilé de M. Charles Borgeaud, professeur à l'Université, qui a été célébré par la Faculté de droit le 12 novembre 1934.

Pour remédier à la diminution vraiment inquiétante du nombre de nos membres, le Président a adressé à ceux-ci, en date du 22 février 1935, une circulaire les engageant à amener à notre Société tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et entendent maintenir la réputation de Genève dans le domaine de l'esprit.

Le Comité, d'autre part, a réduit à 10 francs la cotisation, pour toutes les années à venir, des personnes qui deviendront membres avant d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, à 5 francs la cotisation des étudiants et à 150 francs la cotisation unique de membre à vie.

Notre bibliothèque possède, dans les manuscrits de Ch. Vidart, de très conscientieuses et intéressantes généalogies des familles gessiennes. MM. Albert Choisy et Henry Deonna ont bien voulu en établir un répertoire dactylographié et reliés.

La Société a reçu les dons suivants:

De la Société auxiliaire des Sciences et des Arts, pour la publication des *Registres du Conseil de Genève*, en juin 1933 et en avril 1935, deux allocations de 1.000 francs.

De M. E. Perron, m. e., en mars 1934, 50 francs.

D'un anonyme, en avril 1935, 4.000 francs.

Elle a reçu également de nombreux ouvrages et manuscrits, entre autres, en mars 1935, de M. Louis Briquet des notes et brochures de C.-M. Briquet, ancien membre effectif, sur l'histoire du papier, et des notes et copies de Moïse Pâris, ancien membre du Comité, sur les colonies genevoises de Waterford, Bruxelles et Constance.

### Mémoires, Rapports, etc.

présentés à la Société  
du 9 novembre 1933 au 30 mai 1935.

1038. — *Séance du 9 novembre 1933.*

Quelques inscriptions romaines de Philippes, avec projections lumineuses, par M. Paul COLLART. — Impr. dans le *Bulletin de Correspondance hellénique*, vol. LVI, 1932, p. 192 à 231 et LVII, 1933, p. 313 à 379.

Un «lieu dit» de Genève: Grange-Collomb, par M. Edmond BARDE. — Impr. dans le *Journal de Carouge*, sous le titre: *Grange Collomb*, n<sup>os</sup> des 19 et 26 octobre et du 2 novembre 1934.

1039. — *Séance du 23 novembre 1933.*

Lettres du chancelier prince de Metternich au comte de Buol, par M. le professeur Carl-J. BURCKHARDT. — Extraits de l'ouvrage intitulé: *Briefe des Staatskanzlers-Fürsten Metternich-Winneburg an den österreichischen Minister des Allerhöchsten Hauses und des Äussern, Grafen Buol-Schauenstein, aus den Jahren 1852-1859*, hsgb. von Carl J. Burckhardt, München und Berlin, 1934, in-8, VIII-238 p.

1040. — *Séance du 14 décembre 1933.*

**Jehan Servion, figure genevoise du XV<sup>e</sup> siècle, avec projections lumineuses, par Mlle Denise WERNER.** — Impr. dans la *Revue d'histoire suisse*, 14<sup>e</sup> année, 1934, p. 205-237 (Tiré à part.)

**Détails topographiques sur les fortifications de Genève à l'époque de l'Escalade, avec projections lumineuses, par M. Louis BLONDEL.**

Les fortifications du front de Plainpalais se composaient de deux séries de murs, celle de l'enceinte du moyen âge et celle des boulevards du XVI<sup>e</sup> siècle. Les tours du moyen âge étaient, entre autres, la tour de la Corraterie, près de la première porte de la Corraterie, datant du XIII<sup>e</sup> siècle et dont on a retrouvé les substructions en construisant l'immeuble du « Crédit Suisse », la tour Thelusson, qui est bien connue, la tour du Petit Evêché construite vers 1401, dont les murs ont été mis au jour sous la banque Lombard, Odier et C<sup>ie</sup> en 1923, la porte-tour de la Tertasse construite en 1491 sur plan carré, démolie en 1712. Plus loin, sur le haut des crêts, on voit une grosse tour sur toutes les gravures dérivant du dessin de Chastillon. Dès le XIV<sup>e</sup> siècle il existait bien là une « échiffe » soit une bretèche reconstruite déjà en 1455, mais non une tour. M. Blondel montre que le graveur a mal interprété le dessin original, il a réuni en forme de tour les murs crénelés du premier plan avec les toits des maisons de la rue de l'Ecorcherie et une tourelle d'un immeuble, placés au second plan. La tourelle est celle de la maison d'Henri Follioux en 1476. Cet amalgame a produit un gros édifice de forme bizarre qui n'a jamais existé. Du reste, sur le panneau peint de l'Escalade, déposé au Musée, cet édifice n'est pas indiqué. Une autre tour qui est figurée sur toute les gravures est celle de la Treille, en avant de l'esplanade. Jusqu'à présent on ne l'avait pas déterminée ou on l'avait confondue dans les textes avec la tour Baudet. Cette construction, terminée en 1557, était destinée à des « privés » (latrines) et au logement d'un guet. Son toit fut supprimé en 1612 et elle fut rasée en 1711, mais son mur de soutènement, qui est le mur de la Treille, existe

encore avec la date 1557. M. Blondel parle ensuite des bastions du XVI<sup>e</sup> siècle, soit la tour-bastion de la Corraterie sur le Rhône, commencée en 1541 par Pernet des Fosses, de la deuxième porte de la Corraterie près de cette tour, en face de la première porte du moyen âge, murée en 1565 et remplacée par la porte Neuve, du boulevard de l'Oie de 1541, de la porte Neuve construite en 1565, du boulevard de Miron ou Calabri, de 1542, encore intact, du boulevard de Saint-Léger, dont une moitié subsiste datant de la même époque.

1041. — *Séance du 11 janvier 1934.*

Rapports du président (M. Henri GRANDJEAN) et du trésorier (M. William GUEX).

**Les sculptures romanes du cloître et du porche de l'Eglise de Moissac, dans le Tarn-et-Garonne, par M. J.-P. FERRIER.**

Datant de 1100, les piliers du cloître sont les premières sculptures romanes d'un caractère artistique et c'est au tympan du porche de l'église que l'art roman a atteint une splendeur inégalée. Une trentaine d'années seulement séparent ces deux réalisations. Comment en si peu de temps un art d'abord si fruste et naïf a-t-il pu atteindre un tel degré de science dans la technique et de puissance dans l'évocation des choses divines ? C'est là une question qui demeure sans réponse et l'on est fondé à parler de la « magie » de l'art roman. M. Ferrier disposait d'une fort belle collection de clichés provenant en grande partie du Ministère français des Beaux-Arts et il a fait défiler une série de vues des chapiteaux du cloître en exposant les sources d'où les sculptures romanes tiraient leur inspiration. D'autres clichés montrèrent l'influence considérable que Moissac exerça sur l'art du moyen âge.

**Extrait de la journée du Maréchal Ney, du 14 mars 1815, à Lons-le-Saunier ; sa conduite à l'égard du général Jarry, commandant du Jura. Document présenté par M. Francis REVERDIN.**

Dans la journée du 14 mars 1815 le Maréchal Ney, envoyé par le Roi pour se saisir de Napoléon, a enfreint ses ordres

et a suscité la révolte de ses troupes. Le Général Jarry, Commandant du Jura, ayant résisté aux instances du Maréchal, raconte tout ce qui s'est passé à Lons-le-Saunier dans un rapport qui fut remis au Roi par le duc de Duras le 14 août 1815. M. F. Reverdin tient cette pièce de M. Charles Loiseau.

1042. — *Séance du 25 janvier 1934.*

**Alphonse Favre géologue: ses débuts, son professorat, par M. Edouard FAVRE.**

Alphonse Favre, fils de l'érudit Guillaume Favre, l'un des fondateurs de notre Société, était né en 1815; grâce à des lettres, des journaux, des notes, M. Edouard Favre a pu retracer les premiers voyages d'Alphonse Favre en Savoie, en France, en Angleterre et montrer comment il devint l'un des principaux promoteurs d'une révolution dans la stratigraphie alpine.

De 1844 à 1852 Alphonse Favre fut professeur de géologie à l'Académie de Genève. Puis il se consacra entièrement à ses *Recherches géologiques dans les parties de la Savoie du Piémont et de la Suisse voisines du Mont-Blanc* (3 vol. in-8 avec atlas) qui parurent en 1867 et dont on a pu dire que ce fut « un événement capital dans l'histoire géologique des Alpes ».

**Lettres d'Henri-Frédéric Amiel et de Charles Le Fort (1839-1872), commun. par M. Bernard BOUVIER.** — Impr. dans la *Revue d'histoire suisse*, 14<sup>e</sup> année, 1934, p. 460-509.

1043. — *Séance du 8 février 1934.*

**Les libertés civiques sous les premiers Césars, par M. André OLTRAMARE.**

L'un des caractères les plus intéressants de l'organisation impériale de Rome dans les deux premiers siècles de notre ère fut le respect de l'autonomie municipale. C'était seulement dans le cadre restreint des cités que certaines formes démocratiques pouvaient subsister, en dépit de la dictature militaire qui maintenait la paix romaine entre tous les peuples de

l'Empire. La vie civique italienne bénéficia la première de la prospérité provoquée par le rétablissement de la concorde. César et Auguste assurèrent la survivance des constitutions des municipes républicains. Rome devint un super-état, une sorte de Société des Nations et tout citoyen considéra que sa plus réelle patrie c'était la petite ville où il pouvait jouer un rôle. L'Italien n'a presque pas d'impôts à payer; il n'est qu'exceptionnellement soumis au service militaire. Colonies et municipes ont en moyenne l'étendue d'un de nos cantons suisses; tout citoyen y est électeur, mais dans les élections, c'est la majorité des curies ou des tribus qui décide. Le vote par groupe a toujours été préféré par Rome pour donner la prépondérance aux plus riches.

Les inscriptions électorales de Pompéi nous renseignent sur l'importance de ces événements politiques où les collèges professionnels jouent un rôle fort important. Les fonctions publiques étaient très recherchées; elles étaient cependant non seulement gratuites mais onéreuses. Les magistrats devaient être fort riches pour faire face à toutes les obligations de leur charge. Ils en retiraient d'importantes compensations d'amour-propre. Une fois sortis de charge, ils entraient dans le conseil des décurions, qui formait le sénat de la petite cité.

Les citoyens qui ne font pas partie de cette aristocratie ploutocratique ont une vie sociale dans les divers collèges qui se sont développés surtout sous les Antonins et qui finissent par former eux aussi, de petites municipalités où chacun, même un esclave, peut jouer un rôle important.

La prospérité de l'Italie a été durement atteinte à la fin du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. par la concurrence économique des provinces. Les municipalités ne purent plus équilibrer leurs budgets grâce aux libéralités des riches. On commence dès lors à redouter les honneur et l'autonomie des cités doit être restreinte par le pouvoir central.

Dans les provinces, la diversité des situations politiques est extrême, suivant le degré de romanisation auquel sont parvenues les différentes régions.

Chaque cité provinciale a son statut particulier et une échelle d'autonomie progressive se crée, depuis les villes sou-

mises au paiement du *stipendium* jusqu'aux cités fédérées dont les droits sont garantis par un traité. L'émulation entre les cités voisines est ainsi entretenue et les traditions locales sont respectées dans toute la mesure où elles ne lèsent pas les intérêts de Rome.

Dans les provinces, la prospérité dure généralement jusqu'au milieu du règne de Marc-Aurèle en permettant une uniformisation progressive des statuts politiques. La crise économique de la fin du II<sup>e</sup> siècle eut les mêmes effets que celle qui avait atteint l'Italie un siècle auparavant, mais la décadence de l'autonomie municipale s'accéléra selon un rythme beaucoup plus rapide lorsque le désordre atteignit les grandes cités provinciales. Elles furent mises sous tutelle et cette évolution aboutit au régime totalitaire des siècles suivants.

L'autonomie municipale ne fut pas, comme on l'a prétendu, l'une des causes de la désagrégation des sociétés antiques. Les *concilia provinciae* ont fédéré solidement les cités au moment des dangers communs. Lorsque l'empire s'écroula, l'autonomie des villes n'était plus qu'un lointain souvenir; elle avait été, au moment de la prospérité, une cause de vie intense pour le monde romain, elle a rendu heureux des hommes qui se sentirent libres même sous le règne de tyrans. Cette liberté civique avait été aussi complète que le permettaient les conditions de la vie économique et sociale de l'antiquité.

**Inscription ex-voto trouvée à Saint-Julien (Hte-Savoie), commun. par M. Louis BLONDEL. — Paraîtra dans *Genava*, XIII, 1935.**

1044. — *Séance du 22 février 1934.*

**Un régent du Collège de Genève au XVI<sup>e</sup> siècle, Pierre Tredehan, traducteur de Virgile, par M. Frédéric GARDY.**

Pierre Tredehan, Angevin, qui habita Genève dès 1568, fut reçu habitant en 1572 et bourgeois en 1578. Il fut nommé régent au Collège en 1573 et exerça cette charge jusqu'à sa mort, survenue en 1583, à l'âge d'environ 60 ans. En 1575, il

avait publié une traduction en vers, des *Quatre premiers livres de l'Enéide*, suivie en 1580, de la traduction des *Bucoliques et des Géorgiques*. Cette dernière est dédiée à dix de ses élèves.

La Bibliothèque de Genève possède de lui trois volumes manuscrits, l'un contenant la traduction des six premiers livres de l'Enéide (Ms. inv. 1305), l'autre la traduction presque complète du même poème (Ms. inv. 1304) et le troisième celle des *Bucoliques* seule (Ms. inv. 1306). Ces manuscrits ont dû servir de base au texte imprimé, mais celui-ci présente de nombreuses variantes.

Avant de s'établir à Genève comme réfugié pour cause de religion, Tredehan avait eu, d'après ce qu'il raconte dans les préfaces de ses œuvres, une existence pleine de traverses et de mésaventures. Il avait été élève de Pierre de La Ramée. Plus tard on le retrouve à Lyon, comme correcteur d'imprimerie. Il y publia quelques traductions, celle entre autres du *Théagès* attribué à Platon, suivie d'un poème de Jacques de Vintimille son protecteur. Les vers de Tredehan sont médiocres, mais il semble avoir été un bon régent.

**L'émigration d'une famille genevoise aux Etats-Unis: la famille Flournoy, par M. Henri FLOURNOY.** — Impr. sous le titre: *Trois Américains d'origine genevoise*, dans l'*Echo Suisse*, février et mars 1935. (Tiré à part.)

1045. — *Séance du 8 mars 1934.*

**Genève vue à la lunette en 1686, avec projections lumineuses, par M. Etienne CLOUZOT.** — Voir son mémoire intitulé: *Essai sur la cartographie du Léman: la carte de J.-C. Fatio de Duillier (1685-1720)*, dans *Genava*, XII, 1934, p. 195-254. (Tiré à part).

**Abraham Du Pan et l'historiographie genevoise au XVII<sup>e</sup> siècle, par M. Paul-E. MARTIN.** — Impr. sous le titre: *Abraham Du Pan (1582-1665), ses « Annales genevoises » (1625-1663), et ses notes historiographiques*, dans *Festschrift Hans Nabholz*, Zurich, 1934, p. 193-218.

**Notes d'épigraphie et d'héraldique, avec projections lumineuses, par M. Paul-E. MARTIN.**

**1<sup>o</sup> Clefs de voûte armoriées de l'église de Brens (Haute-Savoie).**

M. Paul-E. Martin a relevé les armoiries sculptées et peintes sur les clefs de voûte des deux chapelles latérales de l'église de Brens. Il les identifie à l'aide des aquarelles de M<sup>lle</sup> Line Montandon, licenciée ès lettres. Il remarque toutefois que le badigeon des sculptures étant moderne, les pièces et les couleurs ne peuvent être acceptées qu'avec réserve. A la chapelle sud les armoiries de la clef de voûte se décrivent de la façon suivante: « Ecartelé aux 1 et 4 d'or, aux 2 et 3 d'azur à une étoile d'or. »

Il s'agit des armoiries de la famille de Vigny. Selon la visite épiscopale de 1471, la chapelle, sous le vocable de St-Jean l'Evangéliste, avait pour fondateur noble Pierre de Vigny.

L'armorial manuscrit de J.-A. Galiffe, conservé aux Archives d'Etat de Genève, donne d'après un document de 1633 des armoiries semblables, mais inversées et sans émaux, à la famille de Vigny, de Veigy. Vigny est un hameau de la commune voisine de Brenthonne. A la chapelle nord, la clef de voûte porte des armoiries assez maltraitées par une restauration maladroite et sans doute arbitraire. On reconnaît un écu écartelé « aux 1 et 4 d'azur à deux fasces d'or, aux 2 et 3 à deux oiseaux plus ou moins au naturel ». La chapelle est celle des seigneurs de Brens sous le vocable de Notre-Dame. Selon la visite épiscopale de 1471 elle a été fondée par les nobles François et Antoine de Valleyse. En 1568 Antoine, baron de Valleyse, vendit à Louis et à François de Sales la seigneurie et le château de Brens.

*L'Armerista* de Franchi-Vernay donne comme armoiries aux comtes de Valleyse « de gueules à deux fasces d'argent, la fasce supérieure chargée d'une croix pattée, accostée de deux étoiles du champ ». Il semble bien que l'on puisse identifier les armoiries de la chapelle de N. D. avec celles d'un membre de la famille de Valleyse et d'une alliance devenue méconnaisable. Les couleurs auraient été changées, la croix pattée et les étoiles enlevées.

Toutefois, comme le badigeonnage a été fait sans discernement, il n'est pas interdit de se demander si la famille de Sales, qui eut la seigneurie de Brens du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, n'a pas remplacé en cet endroit les armoiries de ses prédécesseurs par les siennes propres, qui sont d'« azur à deux fasces d'or, surfascées de gueules accompagnées d'un croissant d'or en chef et de deux étoiles à six rais, aussi d'or, posées l'une en abîme l'autre en pointe ».

**2<sup>o</sup> *Inscription tumulaire de Brenthonne (Haute-Savoie).***

M. Paul-E. Martin présente le relevé d'une inscription en caractères gothiques sculptée sur une dalle de molasse moulurée, elle-même encastrée au-dessus de la porte du clocher de l'ancienne église de Brenthonne. Le texte est le suivant:

« Dominus Johannes  
Lurgesii de Pu  
a anno MCCCCL »

M. Martin corrige Lurgesii en Burgesii. « Pua » est « Le Puard » hameau de la commune de Brenthonne. Il s'agit d'une inscription marquant le lieu de sépulture de « Jean Bourgeois, du Puard » en 1450.

Le bloc de molasse a été, à une époque indéterminée, remployé dans la façade du clocher et placé au-dessus de l'écu portant la croix de Saint-Maurice qui lui-même surmonte la porte d'entrée.

**1046. — Séance du 22 mars 1934.**

**L'Académie de Genève au temps de James Fazy, par M. Charles BORGEAUD.** — Fragment (p. 293 et suiv.) du tome III de *l'Histoire de l'Université de Genève: L'Académie et l'Université de Genève au XIX<sup>e</sup> siècle*. Genève, 1934, in-4.

**1047. — Séance du 12 avril 1934.**

**La persistance des caractères indigènes dans l'art de la Suisse romaine, avec projections lumineuses, par M. Waldemar DEONNA.** — Impr. dans *Genava*, XII, 1934, p. 91-171.

1048. — *Séance du 26 avril 1934.*

**L'esprit public à Genève en 1814, d'après une lettre de Jacob Martin-Bertrand (au landamman Zellweger), par M. Edouard CHAPUISAT.** — Impr. dans la *Revue d'histoire suisse*, 14<sup>e</sup> année, 1934, p. 360-363.

**En Lorraine du roman au gothique, les diverses orientations de l'architecture religieuse du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, avec projections lumineuses, par M. Jean VALLERY-RADOT.**

M. J. Vallery-Radot montra comment, et à la suite de quelles circonstances, le style roman, teinté d'influences rhénanes, en Lorraine, fut remplacé au XIII<sup>e</sup> siècle par le style gothique français, et présente à l'appui de cette argumentation quelques exemples empruntés à la cathédrale de Toul et à la nef de la cathédrale de Metz.

**Excursion archéologique du 10 mai 1934.**

L'excursion annuelle eut lieu dans le Genevois. Elle réunit une trentaine de participants, qui visitèrent la maison-forte de Dalmaz, la Balme de Sillingy, les ruines encore imposantes du château d'Hauteville, construit par les comtes de Genève au XIII<sup>e</sup> siècle, Rumilly, puis, aux limites de l'ancien diocèse de Genève, les ruines du château de Montfalcon. Le retour eut lieu par Alby.

1049. — *Séance du 15 novembre 1934.*

**M. de la Closure, résident à Genève ; ses tribulations à propos de dettes, par M. André CORBAZ.**

Pierre Cadiot de la Closure fut résident de France à Genève durant plus de quarante années, de 1698 à 1739, et de ce fait vécut les deux révoltes genevoises de 1707 et 1734.

Son passé justifiait le choix du Roi. Né en 1663 et neveu d'un diplomate, Fouché, qu'il accompagna en Allemagne dès l'âge de 17 ans, il vécut à Ratisbonne, à Mayence, puis après

un séjour en Italie où il rencontra le futur cardinal de Fleury alors aumônier du Roi (1688), il participa comme secrétaire du comte de Cressy, qui l'avait pris en affection, aux préliminaires de la paix de Ryswick. Sa connaissance des pays protestants le désignait pour le poste à la fois délicat et important de résident à Genève.

Par les *Confessions*, nous savons que M. de la Closure offrit ses hommages à la mère de Jean-Jacques et que « sa passion fut vive », au temps où Isaac Rousseau, délaissant sa jeune épouse, s'établit à Constantinople. Ce qui est certain, c'est que M. de la Closure était aimable et de goûts simples, et que, très apprécié des gouvernants, il se fit aussi des amitiés dans la bourgeoisie artisane.

A deux reprises, il quitta son poste. D'abord en 1707, du 15 août à fin octobre, pour se rendre à Neuchâtel où se décidait le sort de la Principauté. Il y défendit avec zèle les intérêts de la France et présenta un mémoire qui fut publié. Les Archives de Neuchâtel nous renseignent sur son rôle, il y est représenté comme « doux, insinuant et pénétrant ». Mais comme on le sait, la question religieuse fit pencher la balance en faveur de la Prusse.

Aimable et conciliant, certes de la Closure ne cessa de l'être avec les Genevois, cependant sa correspondance avec la Cour nous le montre très intransigeant en matière religieuse. A Chauvelin, il dépeint le Genevois comme « inquiet, remuant, ennemi du pouvoir arbitraire » et par le fait de la doctrine de Calvin, concevant « une idée de liberté qui dégénère aisément en libertinage ».

M. de la Closure se montra fort dépensier quand il s'agit de fêtes en l'honneur du Roi. Avec cela mal payé et parfois pas payé du tout, il contracta des dettes qui allèrent en s'accumulant. Aussi « ne pouvant subvenir à ses dépenses », il demanda un congé et resta cinq années absent (du 20 décembre 1708 au 22 juin 1713). L'héritage de son oncle le remit à flot pour quelque temps. Il eût voulu quitter la cité maussade; toujours ses dettes l'y enchaînèrent.

En 1737, la révolution bat son plein et la France suit de près les événements de Genève. Que fait le résident ? Vieilli

et insuffisant, il a imaginé de faire la grève de la correspondance, afin sans doute d'attirer sur lui l'attention de la Cour. Depuis deux ans, il n'a pas écrit un mot à ses supérieurs. Mais Amelot, nouveau ministre des Affaires étrangères, fait un rapport au cardinal de Fleury. Lettre comminatoire du ministre et effroi du vieillard qui, sous la menace d'être révoqué, sort de son mutisme, écrit au cardinal une lettre éplorée et fait appel à son indulgence. Il doit 30.000 livres à Genève et 6.000 en France. Il ne peut abandonner son poste, étant insolvable. Et il propose un arrangement. Son protégé M. de Gauffecourt, qui a été apprenti horloger à Genève, puis son secrétaire avant d'entrer aux Fermes générales, s'offre à régler ses dettes au cas où il serait désigné pour le remplacer. Diverses ambassades l'ont déjà signalé à la Cour. Le cardinal entre dans ces vues et pour tâter le terrain, il désigne Gauffecourt comme secrétaire du comte de Lautrec chargé de pacifier Genève après les émeutes d'août 1737. A la grande colère du parti patricien, Gauffecourt gagna le Médiateur à la cause bourgeoise. Aussi toutes les correspondances du temps, la plupart inédites, nous montrent les Montréalistes s'employant auprès du ministre genevois à Paris, Isaac Thellusson, pour s'opposer à cette candidature. Celui-ci parla à la Cour d'un avis de ses mandants disant que Gauffecourt, étant « partisan de la bourgeoisie », ne pouvait être nommé résident. Malgré la protection du comte de Lautrec, M. de Gauffecourt ne fut pas nommé; ce fut M. de Champeaux, consul à Madrid, qui fut désigné.

Gauffecourt, en vrai philosophe, s'en consola aisément; il devint le commensal de M<sup>me</sup> d'Epinay et le plus fidèle ami de Rousseau. L'on remit 20.000 livres au vieux résident pour ses dettes. Pour parfaire la somme nécessaire, il vendit sa vaisselle d'or et sa belle collection de tableaux qui comprenait entre autres des Poussin, Claude Lorrain, et Salvator Rosa. De la Closure quitta la ville le 9 mai 1739. On lui avait alloué une pension de 1500 livres.

Ouvrages consultés: Registre d'Etat de Neuchâtel, 1707; Paris, Arch. des Affaires étrangères: Genève, vol. 50, 52, 53; Genève, Arch. de la Gara: Correspondance de Thellusson.

**L'établissement à Genève des réfugiés de la Révocation de l'Edit de Nantes, par M. Pierre BERTRAND.**

Voir son ouvrage intitulé: *Genève et la Révocation de L'Edit de Nantes, étude d'histoire économique et politique*. Genève, 1935, in-8. (Thèse de doctorat.)

1050. — *Séance du 29 novembre 1934.*

**Quelques documents anciens et nouveaux au Musée d'Art et d'Histoire, avec projections lumineuses, par M. Waldemar DEONNA.** — Paraîtra dans *Genava*, XIII, 1935.

**Lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle de la famille Duval, par M. Jean MARTIN.**

Les plus anciennes de ces lettres, datées de 1755, sont adressées de Berne par Louis Duval-Engel à son fils David et ont trait à la signature du traité de Turin; dès leurs premières lignes se dessine le caractère d'un homme calme, pondéré, qui prend un vif intérêt aux affaires publiques. Puis voici des missives du capitaine Jacques-Samuel Engel, oncle de David Duval; datées du camp près de Boston en 1775, elles dépeignent l'état d'esprit des troupes anglaises pendant la guerre d'indépendance de l'Amérique; de Berne (1773) le baillif Engel fait part à son cousin David Duval de ses projets de voyage à la découverte du passage du Nord-Est.

Une liasse de la même époque (1774-1775) révèle l'idylle touchante puis tragique de jeune couple Abraham Joly et Lucy Duval; écrites en quelques mois par l'amoureux, le fiancé, le mari, le veuf, à l'oncle de Lucy, le chef de la famille, David Duval-DuRoveray (destinataire de toutes ces lettres du XVIII<sup>e</sup> siècle) elles font pénétrer le lecteur dans l'intimité d'une famille qu'inspirent les sentiments les plus élevés.

Enfin les «lettres à Lisette»: Lisette c'est la sœur d'Etienne Dumont; elle vient d'épouser Louis-David Duval, qui n'est plus tout jeune mais qui n'en est que plus amoureux. Ses devoirs professionnels de joaillier l'obligent à suivre la cour du tsar à Moscou, laissant à Saint-Pétersbourg sa jeune

femme, à laquelle il écrit fréquemment. Détails amusants sur les grands de l'époque, sur l'archevêque Platon et le prince Potemkine, le général Michelson et le prince Dolgorouki, observations judicieuses sur son jeune beau-frère Etienne Dumont. Lettres d'amour passionné surtout, que Duval recommande instamment à sa Lisette de brûler afin qu'elles ne risquent pas de tomber sous les yeux de leurs enfants...

**1051. — Séance du 20 décembre 1934.**

**La combourgeoisie de 1526, par M. Edouard FAVRE.**

A l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Combourgeoisie de 1526, M. Edouard Favre avait publié un récit historique: *Combourgeois: Genève, Fribourg, Berne, 1526* (Genève, 1925). Depuis lors, il a repris et complété ce récit en vue de la publication projetée d'une grande histoire de Genève. M. Favre donne un aperçu de ce nouveau travail.

**Les contributions de guerre imposées par les Genevois aux Savoyards après l'Escalade, par M. Louis BLONDEL. — Impr. ci-dessus, p. 59 et suiv.**

**1052. — Séance du 10 janvier 1935.**

Rapports du président (M. Henri GRANDJEAN) et du trésorier (M. William GUEX).

Election du Comité: MM. Edouard CHAPUISAT, président; Paul COLLART, vice-président; William GUEX, trésorier; Gustave VAUCHER, secrétaire; Henri DELARUE, bibliothécaire; Louis BLONDEL, Frédéric GARDY, Henri GRANDJEAN, Georges WERNER.

**Les compagnies genevoises au service de la France: Le régiment Lullin de Châteauvieux, par M. Henry DEONNA.**

Genève ne conclut pas de capitulation avec la France sous l'Ancien Régime; elle « avoua », c'est-à-dire toléra un certain nombre de compagnies, et cela depuis 1666 seulement. Il y eut d'abord quatre compagnies commandées par des officiers genevois (des Grenus, des Andrion, des Fabry) dont les troupes

ne comprenaient pas seulement des Genevois, mais aussi des hommes originaires des parties savoyardes de l'ancien diocèse de Genève. Aucune levée ne pouvait se faire sans l'autorisation du Conseil. Celui-ci, s'il n'était pas mécontent que les fils de familles de la ville trouvassent à l'étranger des situations aussi honorables et lucratives, n'aimait guère cette pratique qui donnait à la France un moyen de pression sur la République, aussi les compagnies cessèrent-elles d'être avouées à partir de 1734. La France, par représailles, menaça de les supprimer si le Conseil ne revenait pas sur sa décision. Cette querelle aux péripéties périodiques dura jusqu'en 1782, date à laquelle Genève dut avouer à nouveau cinq compagnies.

Ces troupes genevoises, avouées ou non, se conduisirent bien et les témoignages en leur faveur, d'officiers généraux et de princes du sang, ne manquent pas.

Quant au régiment Lullin de Châteauvieux, qui comme unité datait de 1677, il était en 1792 la propriété d'un Genevois, le marquis Lullin de Châteauvieux, vétéran de Fontenoy. En garnison à Nancy, travaillé par un club d'exilés helvétiques, il se révolta pour une question de paye en l'absence du colonel. Jugés par les Suisses des régiments voisins, les rebelles furent condamnés, mais l'Assemblée Législative les gracia et en fit des héros. M. Deonna présente ensuite une étude du drapeau de cette unité<sup>1</sup>.

**L'inscription tumulaire de Bonmont, par M. Paul-E. MARTIN.**  
— Impr. dans la *Revue historique vaudoise*, 43<sup>me</sup> année (1935), p. 224-227.

**Pierres sculptées à Chevrier et Choulex, communication de Mlle Line MONTANDON, présentée par M. Paul-E. MARTIN.**

M<sup>me</sup> Line Montandon a estampé trois fragments de sculptures et d'inscriptions à Choulex et Chevrier:

1<sup>o</sup> Dans la maison de M<sup>me</sup> Schmierl une frise ornementale sculptée sur une dalle de mollasse, qui provient certainement

<sup>1</sup> Cette partie de la communication de M. Deonna a été imprimée sous le titre: *Le drapeau du régiment de Châteauvieux*, dans *Genava*, XII, 1934, p. 255-268.

d'un bâtiment plus important que cette petite maison paysanne. Elle sert de linteau mais est notablement plus large que la porte. Etait-ce une partie de cheminée ? Le motif se compose de trois arcs, à l'intérieur desquels se trouvent des sculptures asymétriques qui pourraient être des ornements végétaux, des grappes de raisins par exemple, mais ce n'est pas certain. (Sur la « mappe » sarde de 1732, cette maison paraît être celle qui porte le n° 125).

2<sup>o</sup> Une inscription I H S en lettres gothiques dans le poulailler de M<sup>me</sup> Moachon, à Choulex, au-dessus d'une porte d'écurie. Cette inscription paraît être là depuis longtemps, mais il semble que cette construction ne figure ni sur la « mappe » de 1732, ni sur le cadastre de 1812.

3<sup>o</sup> La date 1643 accompagnée d'un monogramme à l'intérieur de la maison de M<sup>me</sup> Moachon, dans un mur séparant la cuisine d'une autre pièce. Peut-être a-t-elle remplacé la plaque qu'on mettait au fond des cheminées pour chauffer la pièce voisine. Le monogramme qui accompagne la date est sans doute celui du propriétaire ou du maçon. Il s'agit probablement d'une pierre déplacée, car la maison ne figure pas non plus sur la « mappe » de 1732.

**Inscription de la maison Boymond à Thoiry, communication de M. Jean BOYMOND, présentée par M. Paul-E. MARTIN.**

M. Jean Boymond, de Saint-Julien, a communiqué aux Archives d'Etat le relevé d'une inscription gravée sur la façade Est de la maison familiale des Boymond à Thoiry. Cette inscription se lit de la manière suivante:

« Souvienne toy en vivant de la mort... B. G.  
Afin de bien heureusement vivre  
Car qui n'a pas cet Mempore remor (sans doute erreur pour: memento mori)  
Ne peut la fin de son salut poursuivre. »

Et dans un cartouche séparé:

« Pierre Boimon  
Le 12 août 1636. »

La maison porte sur la «mappe» sarde le n° 512 et est inscrite au cadastre sous le n° 578. Elle est actuellement propriété de M. Gustave Boymond, descendant en ligne directe à la sixième génération de Pierre Boymond, qui fit graver l'inscription et sans doute bâtir la maison. Pierre Boymond (1534-1664), notaire, fils de Claude Boymond praticien, fut comme son père fermier des revenus de la baronnie de Ternier. En 1616 il commença un livre de raison continué par ses descendants jusqu'en 1841.

1053. — *Séance du 24 janvier 1935.*

**L'émeute de Palma de Majorque et les officiers suisses au service étranger, avec projections lumineuses, par M. Th. GEISENDORF-DES GOUTTES.**

Les prisonniers de Baylen, parmi lesquels se trouvaient de nombreux Suisses, furent dirigés au prix de fatigues et de souffrances inouïes sur Cadix et de là sur Majorque; les officiers furent enfermés à la citadelle de Palma, le château Bourbon, les généraux au Belver un peu hors de la ville.

La population, violemment hostile aux prisonniers, devient furieuse à l'ouïe des récits des réfugiés espagnols fuyant le continent devant les Français. La populace s'amasse devant la prison, cherchant à en forcer les portes. On ne peut guère compter sur la milice des *urbanos*, qui ne tueront pas des Espagnols pour sauver des Français. La foule réussit à pénétrer dans la première cour, mais les prisonniers s'étant organisés, de Muralt en tête, arrivent à les repousser. Nazaire Reding, un Suisse au service d'Espagne, qui remplit à Palma les fonctions de gouverneur civil, parlemente avec la foule et se place même, tel l'avoyer Wengi, devant les canons qu'elle était allée chercher; finalement il faut faire tirer à blanc, puis à balle. La foule, dispersée un instant, revient plus furieuse, augmentée des paysans fanatiques des alentours: il faut évacuer les prisonniers sur Cabrera.

On essaie d'organiser des pelotons pour gagner le port, mais les deux premiers sont attaqués malgré la garde et peu d'hommes échappent. Une cinquantaine atteignent la

mer en passant par le chemin de ronde de la citadelle, mais ils sont poursuivis et échappent avec peine. Les autorités recourent alors au clergé: celui-ci organise, l'évêque en tête, une vaste procession, à la suite de laquelle sont mis les prisonniers, qui sont conduits de cette façon sans trop de difficulté jusqu'au port. Là, après une dernière et violente échauffourée, tous les prisonniers survivants sont embarqués pour Cabrera, qui devait acquérir une réputation sinistre, mais qui alors, apparaissait comme un havre de salut.

**Les réfugiés de la Révocation et l'évolution des métiers à Genève, par M. Pierre BERTRAND.** — Voir son ouvrage intitulé: *Genève et la Révocation de l'Edit de Nantes, étude d'histoire économique et politique*. Genève, 1935, in-8. (Thèse de doctorat.)

1054. — *Séance du 14 février 1935.*

**L'échec de la Conférence panhellénique convoquée par Périclès, par M. Victor MARTIN.**

Plutarque, dans sa biographie de Périclès (ch. 17), signale sans indication de date la tentative faite par le grand homme d'Etat pour réunir à Athènes une conférence panhellénique destinée à réparer les dommages faits aux sanctuaires par les Perses, à assurer la sécurité des mers et le maintien de la paix. L'échec essuyé par cette tentative a été diversement apprécié par les historiens modernes, mais il s'explique facilement si on l'examine en fonction de la politique extérieure de Périclès et des sentiments qu'elle inspirait aux autres Etats grecs. Cette politique, par des moyens variés, a toujours tendu à assurer la prédominance d'Athènes. Quelle que soit la date précise à laquelle on place cette convocation (445 est la plus vraisemblable), elle ne peut avoir été lancée que par un Périclès sûr de son autorité, donc à une époque où la ligue de Délos avait déjà été transformée en un instrument de l'impérialisme athénien. Les Etats très nombreux qui composaient cette ligue, nominalement autonomes, étaient en fait aux ordres d'Athènes. Dans la conférence envisagée, tous les Etats,

grands et petits, auraient eu leur droit de vote. Par sa suzeraineté effective sur toutes les cités riveraines et insulaires de l'Égée, Athènes se serait facilement assuré la majorité dans toutes les délibérations. On comprend dès lors fort bien que les autres Etats, renseignés sur l'impérialisme athénien, n'aient pas voulu entrer dans une combinaison dont leur autonomie risquait d'être le prix.

Considérer ce projet de congrès panhellénique comme un acte d'idéalisme politique de la part de Périclès serait contredire tout ce que nous savons par ailleurs de sa politique interhellénique.

**Les cultes thraces dans la colonie romaine de Philippi, avec projections lumineuses, par M. Paul COLLART.**

Il existait encore à l'époque romaine, sur le territoire de la colonie de Philippi, des thiases dionysiaques, souvent chargés de la célébration annuelle de la fête des morts latine des *Rosalia*. A côté des cérémonies habituellement associées à cette fête en Italie, apparaît, dans quelques inscriptions, un rite particulier désigné par le verbe grec παρακαίειν (brûler). Ce rite doit être interprété comme une orgie dionysiaque, faite au moyen d'une sorte de hachich dont la fumée provoquait des hallucinations. Il était conforme aux pratiques religieuses des Thraces, et, dans une région où de nombreux contacts s'étaient établis entre les indigènes et les colons romains, on l'avait tout naturellement associé aux fêtes des morts venues d'Italie.

On rencontre à Philippi, comme dans toute la Thrace, de nombreuses représentations funéraires ou votives du dieu Cavalier. Trois de celles-ci forment un groupe distinct et sont caractérisées par le fait qu'un corps humain est étendu sous les pieds antérieurs du cheval. Les inscriptions qui les accompagnent nous apprennent qu'on donnait à cette forme particulière du Cavalier thrace le nom de « Dominus Rincaleus ».

Il faut reconnaître dans 74 reliefs représentant une Chasseresse, sculptés sur les rochers de l'acropole de Philippi, la déesse thrace Bendis. Cette déesse était, en effet, assimilée

par les Grecs à Artémis. Et dans plusieurs de ces représentations, certains détails du costume sont bien caractéristiques. En outre Bendis y tenait parfois dans sa main un grand rameau, symbole d'immortalité dans divers cultes à mystères. C'était ici un rameau de lierre, plante sacrée du Bacchos thrace, ce qui démontre l'association de Bendis et de Dionysos pour la célébration de mystères communs. Aussi peut-on se demander si la déesse souvent associée à Dionysos et désignée dans un certain nombre de documents comme Perséphone ne serait pas, à l'origine, dans une forme primitive de la légende, une déesse thrace.

**1055. — Séance du 28 février 1935.**

**La mort du Roi Georges I<sup>er</sup> (Salonique : 18 mars 1913), par M. le général P.-E. BORDEAUX — Impr. dans la *Revue des études historiques*, 102<sup>e</sup> année (1935), p. 190-208.**

**1056. — Séance du 14 mars 1935.**

**Le paiement de l'indemnité imposée au duc de Savoie par la sentence de Payerne, par M. Charles GILLIARD, membre correspondant.**

Cette sentence arbitrale, confirmant l'arrêt de Saint-Julien, reconnaissait la validité de la combourgeoisie de Genève avec Fribourg et Berne, de plus elle stipulait que le duc devait payer, dans le délai d'un an et demi, environ 7.000 écus d'or (monnaie dont le pouvoir d'achat dépassait celui de cent francs actuels) à chacune des trois villes, et surtout elle hypothéquait le Pays de Vaud à Berne et Fribourg en gage de la sécurité de Genève. En revanche, elle reconnaissait au duc le vidomnat de Genève.

Le duc protesta contre la sentence et refusa de s'y soumettre. Il chercha tout d'abord à diviser ses créanciers. Sans vergogne, à la veille de la guerre de Kappel, il se rapprocha de Berne, puis, après la défaite de celle-ci, bloqua Genève, le tout sans autre résultat que de faire l'unité contre lui. En se résignant à reconnaître la combourgeoisie et à payer l'indemnité, le duc

espérait faire lever l'hypothèque sur le Pays de Vaud et se soustraire à la reconnaissance de l'arbitrage.

A force d'expédients et après de laborieuses négociations, que M. Gilliard conte avec une parfaite clarté et avec beaucoup d'humour, le duc fit, bien en retard, un premier versement, ce qui lui permit de faire, dans le Pays de Vaud, une tournée officielle au cours de laquelle la population manifesta son loyalisme. Un second versement fut fait avec plus de peine et de retard; pour le troisième, le duc fut obligé d'aliéner quelques terres. Mais au moment de verser la somme il posa ses conditions: reconnaissance de ses prétentions sur Lausanne et Genève, alliance de la Savoie avec Berne et Fribourg. Berne fit une contre-proposition assez avantageuse, mais qui comportait la liberté de prédication de l'Evangile à Genève et Lausanne, ce qui fit tout échouer. Son ultimatum repoussé, le duc... paya. Il avait complètement échoué: la question confessionnelle rapprochait Berne de Genève, unies comme jamais, et, entre elles, le Pays de Vaud restait hypothéqué.

**Cartes militaires bernoises du Pays de Vaud, par M. Etienne CLOUZOT.**

M. Clouzot a exploré à l'Etat-major fédéral un volume de plans et de cartes manuscrits, déjà signalé par Graf, premier d'une série de quatre créée par l'ancien gouvernement bernois pour servir à la défense du pays. Ce premier volume tomba en 1798 entre les mains de Schauenbourg, de la famille duquel il passa dans son dépôt actuel, alors que les trois autres volumes restaient aux Archives d'Etat bernoises.

Ces cartes, pour le Pays de Vaud du moins, semblent pour la plupart avoir été faites par des Romands, elles sont en français, et même celles qui sont en allemand comportent de nombreux mots français. Comme toutes les cartes anciennes, elles ont beaucoup de pittoresque. Les édifices sont fréquemment indiqués par une vue cavalière et sur le lac naviguent des galères et des navires qui paraissent être l'image des vaisseaux de guerre bernois. Quelques-unes de ces cartes indiquent, pour le cas où les grandes routes seraient coupées,

des itinéraires détaillés avec la profondeur des gués à diverses saisons, etc. D'autres sont faites par de véritables artistes et le relief est d'un rendu saisissant.

Voici la liste des cartes intéressant le bassin du Léman:

**BIBLIOTHÈQUE DE L'ETAT-MAJOR, PALAIS FÉDÉRAL, BERNE.**

- I. 1. Plan du gouvernement d'Aigle depuis Bex jusqu'au lac Léman.
- I. 2 ou 3 (?). Carte topographique contenant la terre de Coppet et parties du ballifage de Nyon et Bommon avec la terre de Selligny enclavée entre lesdites parties. Amy Delort fecit (entre 1762 et 1773, d'après M. Plojoux).
- I. 4. Frontières bernoises vers la France, par H. Wyss, 1700. « Le point d'œulh est vers Versoy. »
- I. 8. Route de Coppet à Genève, 1668.
- I. 11. Carte des environs d'Yverdon à Joigne.
- I. 12. Carte du plan des passages de entre (*sic*) le balivage d'Yverdun et la Bourgogne par M. du Plessis.
- I. 13. Carte militaire et topographique de la partie occidentale du pays de Vaud dédiée à LL. EE<sup>ces</sup> N. T. H. Seig<sup>rs</sup> de l'illustre Chambre de conseil de guerre.

**ARCHIVES D'ETAT, BERNE.**

- III. 4. Projet de fortifications à Avenche, 1659.
- III. 5. Plan (in promptu) des frontières de Ballaigues par Isaac Masset.
- III. 6. Charbonières; profil du pont à la vallée du lac de Joux.
- III. 7. Plan de défense du pont de Charbonières en la vallée du lac de Joux, 1708.
- III. 11. Perspective du chasteau des Clées du costé de la riviere, et venant de Romainmostier.
- III. 12. Perspective du chasteau des Clées du costé de la ville et venant d'Iverdun.
- III. 13. Plan (in promptu) du territoire de Ste. Croix par Isaac Masset.

- III. 14. Plan des environs de Ste. Croix.
- III. 15. Plan du corps de garde près de Ste. Croix.
- III. 16. Plan du corps de garde de Ste. Croix.
- III. 17. Ste. Croix, le corps de garde.
- III. 18 et 19. Lucens, Château, 16 juillet 1659.
- III. 22. Plan géométrique des postes situés dans les estats de L. E. de Berne vis à vis du chateau de Sainct Maurice en Valay.
- III. 36. Plan du port et du château de Morges.
- III. 41. Newiss [Nyon], par Löscher, 1659.
- III. 42. Plan de fortification de Payerne.
- III. 43. Plan (in promptu) du passage de Petra Felix [entre Mont-la-Ville et le lac de Joux], par Isaac Masset.
- III. 45. Vevey la ville.
- III. 48-50. Plans du port de Vevey.
- III. 51. Plan de Villeneuve et de ses environs.
- III. 52. Plan et dessin de la Villeneuve représentée avec les nouvelles fortifications.

1057. — *Séance du 28 mars 1935.*

**Charles de Constant en Chine, 1779-1793, avec projections lumineuses, par M. Philippe de VARGAS.**

Charles de Constant est beaucoup moins connu que sa sœur Rosalie; il ne mérite pourtant pas d'être oublié, car il était, lui aussi, un écrivain agréable, sachant voir et dépeindre. Son père, Samuel de Constant, était comme ses enfants écrivain; ami de Voltaire, il s'établit près de lui, chez les parents de sa femme, Charlotte Pictet, à Saint-Jean, qui devait lui appartenir un jour, ainsi qu'à Charles lui-même.

Charles de Constant, de bonne heure orphelin de mère, n'avait eu qu'une éducation très négligée, lorsqu'à seize ans, en 1779, on l'embarqua sur un navire, à destination de Canton, pour y aller faire fortune. C'est un des trois ou quatre Suisses qui se sont rendus en Chine avant le XIX<sup>e</sup> siècle.

On ne pouvait alors s'établir qu'à Macao, colonie portugaise, le reste de la Chine étant interdit aux Européens, sauf Canton, ou plutôt son port, où l'on ne pouvait séjourner que pendant

une saison, de juin à mars environ, durant le chargement et le déchargement des vaisseaux européens.

Charles de Constant passa de cette façon dix saisons en Chine, en n'en voyant qu'une très faible partie. Ses lettres, toutefois, contiennent d'intéressantes descriptions et font regretter qu'il n'en ait pas vu davantage.

**A propos d'un don récent fait à la Société: les papiers de C.-M. Briquet et de Moïse Pâris, par M. Gustave VAUCHER.**

M. Gustave Vaucher lit une note sur le don, fait récemment à la Société par M. Louis Briquet, de papiers de C.-M. Briquet et Moïse Pâris. De C.-M. Briquet, la Société recueille d'intéressantes brochures, quelques documents du XVIII<sup>e</sup> siècle genevois, de M. Pâris de précieuses notes qu'il rassemblait en vue d'un ouvrage — qu'il ne put achever — sur les colonies genevoises fondées à Waterford (Irlande), Bruxelles et Constance, après les événements de 1782.

De ces trois colonies, seule celle de Constance fut nombreuse et de quelque durée. Créeée un peu après les deux autres, elle hérita de leurs colons. L'empereur Joseph II, souverain de la ville, avait fait aux Genevois d'importantes concessions; il leur permit notamment de constituer une paroisse réformée. L'horlogerie et l'indiennerie prospérèrent, mais la crise économique, résultat des guerres de la Révolution, et le manque d'ouvriers spécialistes, firent bientôt péricliter la colonie. Elle cessa pratiquement d'exister lorsqu'en 1789, à Genève, les partis se réconcilièrent; les émigrés s'empressèrent alors de rentrer dans une patrie unie et pacifiée.

**1058. — Séance du 11 avril 1935.**

**Un chef-d'œuvre de l'architecture militaire des Croisés, le Crac des Chevaliers, avec projections lumineuses, par M. Jean VALLERY-RADOT.**

M. J. Vallery-Radot présente, en l'accompagnant de commentaires, la récente monographie que M. P. Deschamps, vient de consacrer au château du Crac des Chevaliers, l'un

des joyaux de l'architecture militaire des croisés en Orient, que la France, puissance mandataire en Syrie et au Liban, a acheté il y a deux ans à l'Etat de Lattaquié<sup>1</sup>.

Le Crac des Chevaliers, qui occupait une place de premier plan dans le système de fortifications permanentes conçu et réalisé par les principautés franques de Terre Sainte en vue d'interdire les incursions arabes, fut donné en 1142 à l'ordre militaire des Hospitaliers, qui le conserva jusqu'en 1271, date à laquelle il fut pris définitivement par les Arabes.

Cette belle forteresse, admirablement conservée, en dépit de quelques mutilations, témoigne de l'incontestable maîtrise dont ne tardèrent pas à faire preuve dans l'art de fortifier les places, les ingénieurs des princes francs, à l'école des maîtres orientaux, héritiers directs des traditions byzantines dans ce domaine.

On suit dans les campagnes de construction successives du Crac, méthodiquement reconnues par M. Deschamps, la marche de ces progrès. Ces progrès sont également visibles dans les forteresses occidentales, construites postérieurement à la première croisade, qui avaient bénéficié de la technique acquise en Orient et importée par les croisés dans leur pays d'origine.

**Une carte du lac de Genève et des pays circonvoisins (début du XVII<sup>e</sup> siècle), présentée par M. Louis BLONDEL.**

La Bibliothèque publique et universitaire a acquis récemment une carte manuscrite anonyme, mesurant 1 m. 60 × 1 m., représentant le lac de Genève et les régions voisines, de la Michaille à Saint-Maurice et de la Faucille à l'Albanais. La rive droite du lac, le Pays de Gex, la Terre de Ballon, le pont de Grésin, le pont des Oulles y sont indiqués assez exactement, avec les routes qui les relient, alors que la Savoie, le Chablais, le Faucigny sont esquissés avec des fautes grossières.

<sup>1</sup> Paul Deschamps, *Les châteaux des croisés en Terre-Sainte : Le Crac des Chevaliers...* Paris, Geuthner, 1934, 2 vol. in-4 dont un album de pl. (Haut-Commissariat de la République française en Syrie et au Liban. Service des antiquités. Bibliothèque historique et archéologique, Tome XIX).

M. Blondel tire de ces particularités la conclusion qu'elle était destinée à des troupes françaises se préparant à une conquête de la Savoie. D'autres détails, le fait que le fort de Sainte-Catherine est ruiné, et l'existence de certaines fortifications, de Genève par exemple, permettent de la dater de 1610-1611, époque à laquelle régna une forte tension entre la France et la Savoie par suite de la mort d'Henri IV et des projets du duc sur Genève, le Pays de Gex et le Pays de Vaud.

1059. — *Séance du 25 avril 1935.*

**Règlement de la IV<sup>e</sup> classique du Collège de Genève, présenté par M. Émile RIVOIRE.**

Ce curieux Règlement de la IV<sup>e</sup> classique, manuscrit, date de cent ans environ. A côté de règles encore en usage figurent d'autres dont l'infraction était punie par un système compliqué de mauvaises notes. On y voit que le « premier du banc » avait un droit de surveillance sur ses camarades, et, réciproquement, ses camarades sur lui.

**La fortune de Jean-Jacques Naville, d'Anduze, marchand-banquier à Gênes, puis à Genève, d'après l'inventaire de sa succession ouverte à Genève en 1743, par M. André-E. SAYOUS.** — Impr., avec une Annexe, dans la *Revue d'histoire suisse*, 15<sup>e</sup> année, 1935, p. 41-76. (Tiré à part.)

**Excursion archéologique du 30 mai 1935.**

Le but de cette excursion était Chambéry. En route, on visita l'arc romain de Campanus, à Aix, reste d'un monument funéraire, et au Bourget-du-Lac l'église paroissiale, dont le chœur est orné de magnifiques bas-reliefs, débris d'un jubé, et qui contient une crypte carolingienne, le plus ancien monument de la Savoie.

A Chambéry, les participants, accueillis et guidés de la façon la plus aimable par les représentants de la Municipalité, de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie et de l'Académie

de Savoie et par M. Bernard, archiviste départemental, admirèrent les belles collections d'estampes, d'objets lacustres, de monnaies d'or, de souvenirs de la vie locale abrités par le Musée Savoyard, le Château, avec la Chapelle du Saint-Suaire, les nombreuses maisons médiévales ou Renaissance de la vieille capitale, et, dans le quartier de Lemenc, l'église souterraine renfermant un curieux baptistère carolingien, une mise au tombeau, une Pietà et une Vierge Noire fort intéressantes.

Le retour eut lieu à travers le massif des Bauges, par les cols de Plainpalais et de Leschaux.

---

## EXTRAIT DU RAPPORT FINANCIER SUR L'EXERCICE 1934.

*Recettes.*

Cotisations . . . . .	Fr. 2.572,50
Intérêts . . . . .	» 875,10
Intérêts du Fonds Gillet-Brez . .	» 993,70
Total . . . . .	Fr. 4.441,30

*Dépenses.*

Bibliothèque . . . . .	Fr. 316,40
Frais généraux: loyer, séances (convocations, projections), frais de bureau . . . . .	» 1.623,65
Compte des Publications: excé- dent de dépenses (voir ci-dessous) . . . . .	» 1.873,75
Sixième allocation au Fonds de publication pour le 4 <sup>e</sup> Cen- tenaire de la Réforme . . .	» 1.000,—
Total . . . . .	Fr. 4.813,80
Excédent des dépenses	Fr. 372,50

*Compte des Publications.* — Nous avons dépensé pour 600 exemplaires du *Bulletin*, T. V, fasc. 5 et tirage à part 4.034 fr. 40; mais nous avions réservé dans nos comptes de 1933 une provision de 2.000 fr. pour cet objet.

Nos ventes de publications se sont élevées à 384 fr. 85.

Sur l'excédent de dépenses de 1.873 fr. 75 indiqué ci-dessus, 993 fr. 70 ont été couverts par les revenus du Fonds Gillet-Brez.

*Compte des Registres du Conseil.* — Il présentait à fin 1933 un solde débiteur de 5.313 fr. 25, montant de nos avances. Il a été crédité en 1934 de 15 francs pour vente d'un volume, ce qui réduit le solde à fin 1934 à 5.298 fr. 25.